Tournons la page

UN NOUVEAU CHAPITRE POUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DU NIVEAU POSTSECONDAIRE

Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario

Pour des renseignements sur le présent document, veuillez vous adresser à :

Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario
900-180, rue Bloor Ouest
Toronto (Ontario) M5S 2V6
TÉL. : 416.925.3825
TÉLÉC. : 416.925.6774
COURRIEL : communications@cfsontario.ca
WEB : www.fceeontario.ca

This document is also available in English.

Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario

La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario, avec ses plus de 350 000 membres représentés par 38 syndicats étudiants dans toutes les régions de la province, est la voix des étudiantes et étudiants du niveau postsecondaire en Ontario. La Fédération représente des étudiantes et étudiants à plein temps et à temps partiel au niveau collégial, et à tous les cycles universitaires.

Algoma University Students' Union

Association générale des étudiantes et étudiants du Collège Boréal

Brock University Graduate Students' Association

Carleton University Students' Association

Carleton University Graduate Students' Association

Association étudiante de La Cité collégiale

Student Association of George Brown College

Association étudiante du Collège Glendon

University of Guelph Central Student Association

University of Guelph Graduate Students' Association

Lakehead University Student Union

Association des étudiantes et étudiants adultes et à temps partiel de la Laurentienne

Association des étudiantes et étudiants aux études supérieures de l'Université Laurentienne

Association générale des étudiant(e)s de l'Université Laurentienne

Laurentian Students' Union - Barrie

Association des étudiantes et étudiants francophones de l'Université Laurentienne

McMaster University Graduate Students' Association

Nipissing University Student Union

Ontario College of Art and Design Student Union

Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa

Association des étudiant(e)s diplômé(e)s de l'Université d'Ottawa

Queen's University Society of Graduate and Professional Students

Ryerson Students' Union

Continuing Education Students' Association of Ryerson

Association étudiante de l'Université Saint-Paul

University of Toronto Scarborough Campus Students' Union

University of Toronto Graduate Students' Union

University of Toronto Students' Union

University of Toronto Mississauga Students' Union

Association of Part-Time Undergraduate Students of the University of Toronto

Trent University Central Student Association

University of Western Ontario Society of Graduate Students

Wilfrid Laurier University Graduate Students' Association

University of Windsor Students' Alliance

University of Windsor Graduate Students' Society

University of Windsor Organisation of Part-time University Students

Fédération des étudiantes et étudiants de York

York University Graduate Students' Association

Résumé des recommendations : Dépenses

Frais de scolarité

Garantir l'accès à l'éducation postsecondaire en réduisant les frais de scolarité aux niveaux de 2005 pour tous les étudiants et étudiantes, y compris les étudiantes et étudiants de l'étranger, et pour tous les programmes. Élaborer une stratégie à long terme pour la réduction progressive des frais de scolarité dans la province.

Coût: Dépend de la mise en œuvre de la recommandation

- **Plan d'un an : 1,2 milliards $**
- **Plan à trois ans :**

  0 $ la première année
  (réduction de 16,3 % par la réaffectation des fonds de la bourse de l'Ontario pour les frais de scolarité et des crédits d'impôt provinciaux)

  500 millions $ les 2e et 3e années
  (réduction de 16,3 % par année)

Rétablir les frais de scolarité postprogramme en Ontario en réduisant de 50 pour cent les frais pour tous les étudiants et étudiantes pendant la période de recherche, de rédaction de thèse, ou de travail hors campus dans le cadre de leurs études supérieures.

Coût: 134 millions $

Assurance-santé OHIP pour les étudiantes et étudiants étrangers

Faire de l'Ontario la province la plus attrayante pour les étudiantes et étudiants étrangers qui voudraient y étudier, travailler, vivre et y demeurer, en leur redonnant le droit à l'OHIP sans les obliger à payer une prime, et en limitant la période d'attente à trois mois, comme c'est le cas pour tous les nouveaux Ontariens et Ontariennes.

Coût: Selon le programme

Agressions sexuelles sur les campus

Créer une division au sein du ministère de la Formation et des Collèges et Universités pour les questions d'agression sexuelle, qui sera chargée de faire respecter des mesures de responsabilisation, de signalement et d'appui, ainsi qu'un fonds de ressources à long terme pour lutter contre la violence sexuelle semblable au Fonds d'innovation en santé mentale du ministère, qui sera mis à la disposition des groupes de campus et des intervenants pour financer leur projet de soutien sur le campus, dans la région ou à l'échelle provinciale.

Coût: 6 millions $

Résumé des recommendations : Revenus et économies

Réforme du secteur

COQES

Mettre fin au financement du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur et redistribuer les fonds pour augmenter le nombre de Bourses d'études supérieures de l'Ontario.

Économies : 5 millions $

Plaffonnement des salaires

Plafonner les salaires à 250 000 $ dans le secteur universitaire, et à 200 000 $ dans le secteur collégial.

Économies : 17 millions $ par an

Options pour accroître les revenues

Impôt sur le revenu des particuliers

Introduire une surtaxe de 2 pour cent sur les revenus personnels de plus de 250 000 $.

Revenus: 1,3 milliard $ par an

Impôt sur le revenu des sociétés

Rétablir le taux d'imposition des sociétés au niveau de 2009, soit de 11,5 pour cent à 14 pour cent, et rétablir l'impôt sur le capital des moyennes et grandes entreprises à 0,3 pour cent pour les entreprises générales, et à 0,9 pour cent pour les sociétés financières.

Revenus: 3,9 milliard $ par an

Total des économies et des recettes : ~4,2 milliards $

INTRODUCTION

Les étudiantes et étudiants avaient de bonnes raisons de célébrer, en 2004, lorsque le nouveau gouvernement de l'Ontario, sous le premier ministre Dalton McGuinty, a respecté sa très populaire promesse en gelant les frais de scolarité pour tous les étudiantes et étudiants des collèges et universités de la province. Cette mesure a été accueillie comme un grand soulagement dans une province où les gouvernements successifs des années 1990 jusqu'au début des 2000 ont chapeauté une multiplication par trois du coût d'une éducation postsecondaire, dont la moyenne est passée de 1464 $ en 1990, à 4141 $ en 2004.

À peine deux ans après le début de son mandat, le premier ministre McGuinty a mis fin brusquement au gel des frais de scolarité, en affirmant que le prix d'une éducation, comme le prix du pain et du lait, doit aussi augmenter avec le temps. Son annonce ne venait pas d'une compréhension soudaine que les coûts associés au fonctionnement des collèges et universités augmentaient tous les ans. Il s'agissait plutôt d'un aveu : le gouvernement ne se sentait plus obligé d'assumer ces coûts croissants. Ce fardeau économique du gouvernement provincial a donc été transmis aux étudiantes et étudiants et aux familles, et il continue de croître et devient, en septembre tous les ans, de plus en plus difficile à surmonter.

Depuis 2006, les hausses des frais de scolarité en Ontario ont atteint dans certains cas jusqu'à 80 pour cent. À ce rythme, les frais auront doublé dans quelques années. Les frais de scolarité différentiels que paient les étudiantes et étudiants des facultés des professions libérales et des cycles supérieurs, ainsi que les étudiantes et étudiants étrangers, atteignent des dizaines de milliers de dollars par année – et, dans plusieurs cas, ces frais de scolarité ne sont pas réglementés du tout. Depuis six années consécutives, l'Ontario est la province canadienne où une éducation postsecondaire coûte le plus cher. Les salles de cours de l'Ontario sont les plus surpeuplées au Canada et les taux d'encadrement y sont les pires.

Ce manque de leadership à Queen's Park a créé un système d'éducation postsecondaire financièrement inabordable, inaccessible, sous-financé et surchargé. Dans une économie où plus de 70 pour cent des nouveaux emplois affichésnécessitent une éducation postsecondaire, le gouvernement provincial doit faire des changements drastiques en ce qui concerne les formules de financement et les politiques sur les frais de scolarité afin de pouvoir garantir l'accès aux collèges et aux universités à tous les Ontariennes et Ontariens.

L'Ontario a fait trop de pas en arrière au cours des neuf dernières années. Les étudiantes et étudiants ont proposé plusieurs solutions réfléchies et pratiques qui pourraient faire avancer les choses.

Une éducation à prix abordable et accessible

Garantir l'accès à l'éducation postsecondaire en réduisant les frais de scolarité pour tous les étudiants et étudiantes

Depuis maintenant six ans, l'Ontario est la province du Canada où faire des études postsecondaires coûte le plus cher. Selon Statistique Canada, les frais de scolarité pour l'année scolaire 2014-2015 s'élevaient à 7 539 $ pour les étudiantes et étudiants du premier cycle, par comparaison à 7 257 $ en 2013-2014. Pour les étudiantes et les étudiants des cycles supérieurs, les frais ont atteint 8 738 $, comparativement à 8 470 $ l'an passé.

La hausse continuelle des frais de scolarité a été une tendance qui date depuis des décennies sous les gouvernements provinciaux de toutes les allégeances politiques. Mais même si les étudiantes et étudiants de l'Ontario paient plus que leurs pairs dans les autres provinces, ils reçoivent moins pour leur argent. Les classes des étudiantes et étudiants des collèges et universités de l'Ontario sont les plus surpeuplées, les taux d'encadrement sont les pires et le financement par étudiant accordé par le gouvernement provincial est le plus bas de tout le Canada.

En 2013, le gouvernement provincial a instauré un nouveau cadre de quatre ans pour les frais de scolarité. Selon ce cadre, les augmentations des frais de scolarité peuvent s'élever à trois pour cent pour la plupart des programmes, et à cinq pour cent pour les programmes des cycles supérieurs et des professions libérales. D'ici 2016-2017, les frais de scolarité auront augmenté de 108 pour cent depuis que les libéraux ont pris le pouvoir en 2003.

Comme pour les cadres précédents, ce nouveau plan permet des hausses de frais de scolarité pour les programmes de professions libérales à un taux plus élevé que pour les autres programmes. Ces hausses s'ajoutent aux hausses importantes qu'ont vues certains programmes dans les années 1990 et au début des années 2000. Pendant cette période, les frais de scolarité pour des études en droit ont triplés; ils ont presque quadruplé pour des études en médecine, et presque quintuplé pour des études en médecine dentaire. La forte hausse des frais de scolarité pour ces programmes d'études professionnelles a créé des obstacles considérables pour les étudiantes et étudiants à faible et à moyen revenu qui veulent poursuivre des études de droit, de médecine ou de médecine dentaire.

Les frais de scolarité des étudiantes et étudiants étrangers demeurent non réglementés et sont souvent de quatre à cinq fois plus élevés que pour leurs pairs canadiens.[1] Des collèges et universités font beaucoup de recrutement auprès des étudiantes et étudiants étrangers pour compenser le manque à gagner depuis que le gouvernement a diminué le financement et depuis que les plafonds des frais de scolarité pour les étudiantes et étudiants canadiens ont limité cette source de revenus privés. Les étudiantes et étudiants ont vécu des hausses pouvant s'élever jusqu'à 50 pour cent depuis les neuf dernières années.

Les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs font face eux aussi à des obstacles financiers considérables dans la poursuite de leurs recherches et de leurs études en Ontario. Au cours des années 1990, de nombreuses universités ontariennes ont commencé à arrêter de réduire les frais de scolarité pour les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs pendant leur période de recherche ou de rédaction de thèse. On a nommé ces frais les « frais de scolarité postprogramme ». Puisque ces étudiantes et étudiants avaient terminé leur période de scolarité et n'utilisaient plus la plupart des ressources fournies par l'université, de nombreux établissements avaient reconnu qu'il était inutile et inéquitable de les obliger à payer le même montant complet en frais de scolarité. Mais, aujourd'hui, la plupart des universités imposent des frais de scolarité complets aux étudiantes et étudiants des cycles supérieurs qui ont terminé leurs cours, leur demandant de payer chaque année des milliers de dollars pour la simple utilisation de leur carte de bibliothèque.

Le gouvernement de l'Ontario justifie les hausses des frais de scolarité en disant qu'il y a toujours l'aide financière aux études, dont des crédits d'impôt, des prêts d'études, des programmes de bourses ciblées, et des subventions et des bourses d'études accordées par l'établissement. Il fait l'éloge de ces programmes comme moyen d'aider les étudiantes

Inscriptions selon le milieu socioéconomique (2011)

Universités

Collèges

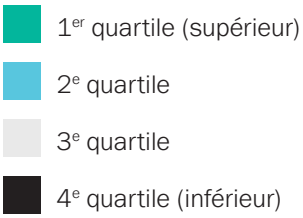

et étudiants de communautés marginalisées à accéder aux études postsecondaires. Mais si l'on consulte les données de Statistique Canada sur les inscriptions, on constate une fracture socio-économique qui persiste sur les campus des collèges et universités. En 2011, 52 pour cent des inscriptions à l'université provenaient d'étudiantes et d'étudiants du quartile supérieur de revenu, tandis qu'à peine 10 pour cent du quartile inférieur. Pour la population étudiante des collèges pendant la même année, de laquelle on dit souvent qu'elle est plus diverse du point de vue socio-économique, 43 pour cent des inscriptions provenaient du quartile supérieur de revenu, tandis qu'un peu plus de 10 pour cent provenaient du quartile inférieur.[2]

Les frais de scolarité élevés en Ontario ont entraîné des niveaux de dettes sans précédent et ont eu un effet négatif sur la capacité des étudiantes et étudiants de familles à faible ou à moyen revenu d'accéder à l'éducation postsecondaire. Les étudiantes et étudiants qui empruntent pour étudier au collège ou à l'université terminent leurs études avec une dette moyenne de 27 000 $, ce qui retarde les décisions importantes de la vie, comme l'achat d'une maison ou d'un véhicule, la création d'une entreprise ou la fondation d'une famille.[3] Financer l'éducation postsecondaire en forçant les étudiantes et étudiants de s'endetter lourdement ne fait que punir les personnes qui n'ont pas les moyens financiers pour défrayer elles-mêmes les coûts. Dans certains cas, l'étudiante ou l'étudiant qui est obligé d'emprunter le maximum admissible en aide financière du gouvernement paiera 50 pour cent de plus que l'étudiante ou l'étudiant qui peut payer les frais immédiatement.

En 2004, le gouvernement libéral a respecté sa promesse de geler les frais de scolarité pour tous les étudiants et étudiantes de l'Ontario. Près de onze ans plus tard, on se souviendra des libéraux comme le gouvernement qui a doublé le coût d'une éducation au collège ou à l'université. Près d'une décennie de vision étroite nous a donné une province où il faut des études postsecondaires pour envisager un avenir stable, mais, par contre, l'accès à l'éducation n'a jamais été aussi dispendieux. Afin d'assurer la vigueur économique de notre province et de garantir une stabilité financière pour les étudiantes et étudiants et leurs familles, l'Ontario doit commencer une nouvelle étape de politique en matière d'éducation supérieure, en commençant par une véritable réduction des frais de scolarité pour tous les étudiantes et étudiants.

1. Association des universités et collèges du Canada, « Frais de scolarité par université 2012-2013 ».
2. Demande de renseignements auprès de Statistique Canada, février 2014.
3. Centre canadien de politiques alternatives-Ontario. « Making Every Job a Good Job », octobre 2013.

Recommandation ;

Garantir l'accès à l'éducation postsecondaire en réduisant les frais de scolarité aux niveaux de 2005 pour tous les étudiantes et étudiants, y compris les étudiantes et étudiants de l'étranger, et pour tous les programmes. Élaborer une stratégie à long terme pour la réduction progressive des frais de scolarité dans la province.

Coût: Dépend de la mise en œuvre de la recommandation

- **Plan d'un an : 1,2 milliards $**
- **Plan à trois ans :**

  0 $ la première année
  (réduction de 16,3 % par la réaffectation des fonds de la bourse de l'Ontario pour les frais de scolarité et des crédits d'impôt provinciaux)

  500 millions $ les 2e et 3e années
  (réduction de 16,3 % par année)

Rétablir les frais de scolarité postprogramme en Ontario en réduisant de 50 pour cent les frais pour tous les étudiants et étudiantes pendant la période de recherche, de rédaction de thèse, ou de travail hors campus dans le cadre de leurs études supérieures.

Coût: 134 millions $

Des campus sains et équitables

Faire de l'Ontario un meilleur endroit pour étudier pour les étudiantes et étudiants étrangers, en leur redonnant le droit à l'assurance-maladie publique.

En 1994, le gouvernement de l'Ontario a retiré l'admissibilité des étudiantes et étudiants étrangers à l'Assurance-santé de l'Ontario (OHIP). Actuellement, les étudiantes et étudiants étrangers doivent payer une assurance privée par l'entremise du Régime d'assurance maladie universitaire (RAMU), au coût de 700 $ à 2 000 $ par an.[1] Ce régime d'assurance-maladie à but lucratif fournit une couverture limitée qui n'est pas universellement acceptée par les médecins, les hôpitaux et les cliniques de l'Ontario. Les étudiantes et étudiants étrangers dans les collèges doivent aussi payer une assurance-maladie privée obligatoire qui n'est pas toujours acceptée par les fournisseurs de soins de santé et dont le coût s'élève normalement de 500 $ à 700 $ par an.[2]

Les étudiantes et étudiants étrangers font partie intégrante de la population des campus des collèges et universités en Ontario, et ils apportent une diversité et une contribution inestimable à ces communautés. La population d'étudiantes et d'étudiants étrangers en Ontario est la plus importante de tout le Canada[3] et le gouvernement provincial a annoncé, dans le budget de l'Ontario de 2010, son intention d'augmenter leurs nombres de 50 pour cent.[4] Cet objectif a été atteint au cours des dernières années et continue d'être dépassé tous les ans.

À la fin de leurs études, la vaste majorité des étudiantes et étudiants étrangers restent dans la province et continuent de participer à l'économie et aux collectivités locales. On estime que, pour la période de 2011 à 2016, 100 pour cent de la croissance nette de la main d'œuvre au pays aura été due à l'immigration.[5] Pendant qu'ils vivent et travaillent au Canada, les étudiantes et étudiants étrangers paient des taxes de vente et des impôts, et contribuent au Régime de pensions du Canada et à l'Assurance-emploi. En 2010, les étudiantes et étudiants étrangers en Ontario ont contribué près de 3 milliards de dollars à l'économie de la province, soit une contribution de 1,8 milliards au PIB, créant plus de 29 000 emplois et plus de 200 millions de dollars de recettes pour l'État.[6]

Les étudiantes et étudiants étrangers risquent d'aller faire leurs études ailleurs, où les frais de scolarité sont moins élevés, mais là aussi où ils ont accès au programme provincial d'assurance-maladie, comme en Colombie-Britannique, au Manitoba, à l'Île-du-Prince-Édouard ou en Nouvelle-Écosse. Pour que la province demeure concurrentielle, des mesures immédiates doivent être prises pour s'assurer que l'Ontario continue d'attirer et de retenir ces étudiantes et étudiants.

Ces autres provinces ont des modèles d'intégration des étudiantes et étudiants étrangers à leur régime d'assurance-maladie publique, et ces modèles peuvent être adaptés pour l'Ontario. Les régimes d'assurance-maladie de la Colombie-Britannique et du Manitoba n'imposent aucuns frais de participation aux étudiantes et étudiants étrangers, mais imposent un délai d'attente de six mois, et les cartes santé sont émises pour la durée des études au Canada. Dans la province de la Nouvelle-Écosse, le régime d'assurance pour les soins de santé exige que l'étudiante ou l'étudiant étranger réside dans la province pendant 12 mois consécutifs avant de pouvoir obtenir une carte santé provinciale. En Nouvelle-Écosse, une couverture immédiate est offerte aux étudiantes et étudiants étrangers qui occupent un poste d'assistant à la recherche ou à l'enseignement dans l'établissement qu'ils fréquentent.

La Fédération propose que le ministère de la Santé et des Soins de longue durée accorde aux étudiantes et étudiants étrangers

Les étudiantes et étudiants étrangers contribuent tous les ans 3 milliards de dollars à l'économie de l'Ontario.

le droit à l'OHIP sans les obliger à payer une prime, et de limiter la période d'attente à trois mois, comme c'est le cas pour tous les nouveaux Ontariennes et Ontariens. Une vaste majorité d'étudiantes et d'étudiants étrangers qui travaillent déjà sur les campus et à l'extérieur des campus participent au système ontarien d'impôt sur le revenu des particuliers, donc leur employeur contribue au programme de la Contribution-santé de l'Ontario. En faisant payer une prime d'assurance-santé aux étudiantes et étudiants étrangers, on leur fait payer deux fois pour la même chose.

Les étudiantes et étudiants étrangers contribuent tous les ans plus de trois milliards de dollars à l'économie ontarienne, créent des emplois qui génèrent des revenus et contribuent à la croissance économique de l'Ontario. Une vaste majorité des étudiantes et étudiants étrangers en Ontario restent au Canada après leurs études, où ils fondent une famille et continuent de travailler et de contribuer à l'économie. Il n'est pas juste que, pendant qu'ils étudient et travaillent en Ontario, on leur refuse le même droit aux soins de santé que leurs pairs canadiens.

Recommandation :

Faire de l'Ontario la province la plus attrayante pour les étudiantes et étudiants étrangers qui voudraient y étudier, travailler, vivre et y demeurer, en leur redonnant le droit à l'OHIP sans les obliger à payer une prime, et en limitant la période d'attente à trois mois, comme c'est le cas pour tous les nouveaux Ontariens et Ontariennes.

Coût: Selon le programme

1. RAMU, 2014.
2. Sommaires des frais de scolarité des établissements, 2013.
3. Roslyn et Kunin, 2012.
4. Gouvernement de l'Ontario, 2010.
5. Citoyenneté et Immigration Canada, Gouvernement du Canada, 2012.
6. Roslyn et Kunin, 2012.

Sécurité sur les campus

Une femme sur cinq vit une agression sexuelle pendant ses études dans un établissement d'enseignement postsecondaire.[1] Il n'est pas exagéré de dire que les agressions sexuelles continuent d'être un sérieux problème dans tous les collèges et universités de l'Ontario.

Les campus reflètent la société en général, et présentent les mêmes problèmes systémiques qui existent dans les familles et dans les milieux de travail. Cependant, lorsqu'il s'agit de violence sexuelle, les campus sont uniques. Les étudiantes et étudiants du niveau postsecondaire vivent un nombre disproportionné d'agressions sexuelles comparativement à la population générale.[2] Les universités et collèges possèdent des outils uniques pour aborder et prévenir la violence sexuelle. Que ce soit dans les salles de cours ou dans les résidences, les universités et collèges ont de nombreuses possibilités de mettre en œuvre des programmes obligatoires d'éducation sur le consentement et des règles et procédures claires pour prévenir les agressions sexuelles et aborder les problèmes qui en résultent.

Malheureusement, les universités et collèges sont restés plutôt inactifs sur la question des agressions sexuelles sur les campus. En fait, ce sont les étudiantes et étudiants qui ont été aux premiers rangs de la lutte contre la violence sexuelle dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Depuis 1981, la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants a mené la charge contre la violence sexuelle sur les campus et contre la culture du viol avec leur campagne Non, c'est non.

Les étudiantes et étudiants partout dans la province ont montré qu'ils prennent la question au sérieux. Par exemple, la Fédération des étudiantes et étudiants de York a mis en place des séances obligatoires sur l'équité et sur le consentement pour des milliers d'étudiantes et d'étudiants pendant les activités d'accueil, et la Ryerson Students' Union offre un service d'assistance téléphonique pour les cas d'agression sexuelle. Les étudiantes et étudiants travaillent aux premières lignes sur cette question. Malheureusement, malgré les demandes des étudiantes et étudiants, les administrations des collèges et universités n'ont pas voulu appuyer ce travail.

En fait, en 2013, le problème s'est répandu à un point tel que la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario a produit une info-fiche pour aider les syndicats étudiants à réagir au manque de volonté des administrations sur la question de la violence sexuelle.[3] Dans certains collèges et universités, on disait même aux étudiantes et étudiants que si on parlait de violence sexuelle, on attirerait une attention non souhaitée sur le fait que celle-ci existe sur le campus, et que la population étudiante n'était pas suffisamment mature pour entendre parler de ce sujet. Nous ne pouvons plus accepter de telles réponses. C'est inacceptable pour les étudiantes et étudiants et pour le gouvernement de l'Ontario.

Un article d'enquête du Toronto Star a signalé cette année que de nombreux campus ne sont pas bien préparés pour traiter des cas d'agression sexuelle, et même que dans de nombreux cas, ils empirent la situation. Cela est dû au fait qu'il existe peu de politiques en place, que les systèmes de soutien diffèrent et ne sont pas adéquatement financés, et qu'il n'y a pas de structure de responsabilisation dans le secteur.

Une femme sur cinq vit une agression sexuelle pendant ses études dans un établissement d'enseignement postsecondaire.

En fait, en novembre 2014, seulement 9 des 102 collèges et universités au Canada possédaient une politique sur les agressions sexuelles.[4] Il n'existe aucun système de surveillance ou de responsabilité en matière de violence sexuelle dans le secteur de l'éducation postsecondaire. On s'attend à ce que les collèges et universités agissent dans les cas de plaintes d'agression sexuelle, et lorsqu'ils ne le font pas, l'étudiante n'a plus de recours. Il est important aussi de reconnaître que de nombreux étudiantes et étudiants qui arrivent au collège ou à l'université en Ontario ne sont tout simplement pas informés ou pas conscients du concept de consentement et de la véritable définition d'une agression sexuelle.

Des mesures d'action doivent être prises pour assurer la mise en place de programmes d'éducation obligatoires en matière de prévention, de politiques et de procédures adéquates, de ressources d'appui bien financées et diverses, et de mesures de responsabilisation. C'est la seule manière de combattre les agressions sexuelles sur les campus de manière significative.

Recommandation :

Créer une division au sein du ministère de la Formation et des Collèges et Universités pour les questions d'agression sexuelle qui sera chargée de faire respecter des mesures de responsabilisation, de signalement et d'appui, et la mise en œuvre d'un fonds de ressources à long terme pour lutter contre la violence sexuelle.

Coût: 6 millions $

1. Toronto Star. « Involving 'bystanders' to fight sexual violence on campus », mars 2014.
2. Statistique Canada. Mesure de la violence faite aux femmes - tendances statistiques, 2013.
3. Trousse des campus pour la lutte contre la violence sexuelle, Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario, 2013.
4. Toronto Star. « Canadian post-secondary schools failing schools failing sexual assault victims », novembre 2014.

Payer pour les priorités :
Augmenter les revenus et réduire les coûts

Le budget de l'Ontario reflète les priorités du gouvernement au pouvoir. Malheureusement, lorsqu'il est temps d'examiner comment fournir des services publics de grande qualité à la population de la province, les options pour accroître les recettes du gouvernement sont souvent ignorées. La question du coût des propositions avancées dans le présent document pourrait facilement être traitée par la mise en œuvre de certaines mesures d'économie et par l'amélioration de l'équité et de la progressivité du système d'imposition en Ontario.

Réforme du secteur

COQES

Le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES) est un organisme indépendant qui fait de la recherche sur l'éducation postsecondaire en Ontario. Le COQES devrait apporter une perspective nécessaire sur les pressions subies dans le secteur de l'éducation postsecondaire et sur les options de politiques et les solutions de rechange qui peuvent améliorer et renforcer le système d'éducation collégiale et universitaire. Par contre, le COQES favorise continuellement des recherches qui se conforment au programme politique du gouvernement au sujet de la transformation du secteur et refuse d'examiner les problèmes soulevés par la population étudiante, le personnel et le corps enseignant des collèges et universités de l'Ontario.

Les pratiques du COQES en matière de recherche ont été remises en question, alors que des chercheurs prêtés par leur établissement pour travailler en sous-traitance sur des projets du COQES ont sonné l'alarme à propos de limites imposées à leur liberté de recherche. En particulier, des chercheurs de l'Université Queen's ont publiquement condamné le COQES lorsque les résultats de leur recherche ont été modifiés de façon significative pour cadrer avec les recommandations de politiques recherchées par le conseil et l'université. Les auteurs n'avaient même pas été informés des changements avant la publication du rapport.

En même temps, le COQES choisi de passer outre le besoin d'effectuer de la recherche sur des questions importantes telles que l'impact des frais de scolarité élevés, les longs délais d'achèvement des études, le faible taux de persévérance scolaire, la prolifération du personnel enseignant contractuel et autres, malgré les demandes de la population étudiante, des membres du personnel et du corps enseignant.

Recommandation :

Mettre fin au financement du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur et redistribuer les fonds pour augmenter le nombre de Bourses d'études supérieures de l'Ontario.

Économies : 5 millions $

Plafonnement des salaires

Alors que le sous-financement gouvernemental chronique a mené à une privatisation furtive de l'éducation postsecondaire, il demeure important que les collèges et universités fassent preuve de transparence et qu'ils soient tenus responsables quant à l'utilisation des fonds publics et des frais de scolarité payés par les étudiantes et étudiants. Ces derniers appuient le plafonnement des salaires des principaux administrateurs des collèges et universités. Le plafonnement des salaires de l'administration des collèges et universités est un moyen qui permet non seulement de redistribuer les fonds dans le système pour mieux en faire bénéficier les étudiantes et étudiants, mais aussi d'assurer un meilleur équilibre entre la rémunération raisonnable et les autres dépenses de l'établissement.

Recommandation :

Plafonner les salaires à 250 000 $ dans le secteur universitaire, et à 200 000 $ dans le secteur collégial.

Économies : 17 millions $ par an

Mesures pour générer des revenus

Investir dans l'éducation postsecondaire pour assurer un système d'éducation collégiale et universitaire de grande qualité, à prix abordable et accessible aurait des effets positifs sur la santé, le développement des communautés, l'engagement civique et l'économie. Augmenter les revenus de la province permettrait de mettre en œuvre les recommandations des étudiantes et étudiants et de faire d'autres investissements pour améliorer l'éducation postsecondaire publique et d'autres services publics dans la province.

Les étudiantes et étudiants accueillent favorablement les mesures dans le budget 2012 de l'Ontario, qui ont mené à l'introduction d'une surtaxe sur les revenus personnels de plus de 500 000 $ et qui a gelé les coupes prévues pour l'exercice financier, puisqu'ils reconnaissent le besoin de conserver ces revenus. En plus, si on incluait plus de contribuables dans la catégorie touchée par la surtaxe et si on rétablissait l'imposition des sociétés, on pourrait grandement accroître la capacité de l'Ontario de maintenir et d'améliorer ses services publics.

Recommandation :

Introduire une surtaxe de 2 pour cent sur les revenus personnels de plus de 250 000 $.

Revenus: **1,3 milliard $ par an**

Recommandation :

Rétablir le taux d'imposition des sociétés au niveau de 2009, soit de 11,5 pour cent à 14 pour cent, et rétablir l'impôt sur le capital des moyennes et grandes entreprises à 0,3 pour cent pour les entreprises générales, et à 0,9 pour cent pour les sociétés financières.

Revenus: **3,9 milliard $ par an**

Total des économies et des recettes : ~4,2 milliards $

Conclusion : Trois pas en avant après de nombreux pas en arrière

La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario a toujours cru que l'éducation postsecondaire est un droit fondamental de la personne, qui ne devrait présenter aucun obstacle social, politique ou financier. Les possibilités de s'améliorer et la perspective d'un avenir brillant, valable et stable ne devraient jamais dépendre de la capacité d'une personne d'accéder à un montant suffisant de fonds pour payer ses frais de scolarité et les coûts associés aux études. Pourtant, nous sommes aujourd'hui plus éloignés encore de cet idéal que nous ne l'étions en 2004, lorsque le gouvernement a imposé un gel des frais de scolarité dans les collèges et universités de la province. Ce gel avait été mis en place après les hausses massives des frais de scolarité et les compressions budgétaires des gouvernements précédents au cours des années 1990 et au début des années 2000.

Depuis le dégel des frais de scolarité, nous avons vu une détérioration de l'accessibilité et de la qualité de l'éducation, mais aussi de l'accès aux possibilités d'avenir et à une qualité de vie pour toute une génération. Les étudiantes et étudiants font face aujourd'hui à un coût de la vie beaucoup plus important que les générations précédentes, à un marché du travail aux perspectives lamentables et à un avenir beaucoup plus incertain.

Un manque de leadership et des politiques pour des gens qui ne pensent qu'à leur portefeuille empêchent les gouvernements et les partis politiques de toutes allégeances de prendre des décisions courageuses et visionnaires qui garantiraient l'accès à l'éducation supérieure, préférant compter sur des programmes d'aide financière inefficaces et injustes et sur des crédits d'impôt qui favorisent surtout les ménages qui n'en ont pas besoin. Notre système d'éducation postsecondaire sera confronté à de grands défis dans les années à venir. Comment pourrons-nous maintenir la qualité alors que nos établissements d'enseignement continuent de prendre de l'ampleur et de servir un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants? Comment créer des modèles de financement plus fiables, plus stables et plus durables pour l'éducation supérieure? Comment les collèges et universités peuvent-ils préparer les étudiantes et étudiants pour un marché du travail, sans compromettre leur rôle de centres de recherche et de réflexion critique?

Nous pouvons et nous devons commencer à relever ces défis, en veillant à ce que nos collèges et universités deviennent financièrement plus abordables pour tous et pour toutes, en recrutant des étudiantes et étudiants étrangers dans nos campus en Ontario en leur garantissant l'accès aux services de santé publics, et en faisant de nos établissements des chefs de file en matière de prévention de la violence à caractère sexuel.

Ces recommandations ne se veulent pas une réponse à toutes les questions que nous devrions nous poser sur notre système d'éducation collégiale et universitaire, mais c'est un début. Après neuf ans de pas en arrière, choisissons une nouvelle voie et faisons trois pas en avant qui sont courageux, réfléchis, pratiques et moraux.

Canadian Federation of Students–Ontario
Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario